



Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Affiché le 19/12/2022

ID : 063-200071199-20221213-CCPL_2022_151-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 6 décembre 2022
Date d'affichage : 6 décembre 2022

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Artonne.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Didier CHASSAIN, Luc CHAPUT, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Carmen FUENTES, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY, Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT, Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON.

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Dominique TIXIER.

Secrétaire de séance : Stéphane HOUSSIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2022-151 : URBANISME -- AVENANT N°2 AU MARCHE D'ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Rapporteur : Jean-Jacques MATHILLON

*Vu la délibération 2017-67 du 24 octobre 2017 du conseil communautaire approuvant le lancement de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat,
Vu la délibération 2018-50 du 28 mars 2018 du conseil communautaire retenant les bureaux d'études pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat,
Vu la notification du lot 2 du marché en date du 30 avril 2018, pour un montant de 240 780,00 € HT,
Vu la délibération 2022-20 du 8 février 2022 du conseil communautaire autorisant le président à signer l'avenant n° 1 au lot n° 2,*

Il convient de procéder à un avenant au marché « Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat - Lot 2 », pour la reprise des objectifs chiffrés, avec proposition de 3 scénarios, pour permettre à la collectivité de construire un argumentaire étayé, en vue de la future négociation avec les services de la DDT :

- Travaux de réactualisation de la consommation d'espaces, la réactualisation des bilans fonciers par la commune, pour atteindre les nouveaux objectifs de Plaine Limagne,
- La réalisation de bases de données chiffrées théoriques et la préparation des cartographies de travail, constituant un préalable aux travaux des communes, vers la compatibilité des objectifs révisés,
- Travaux d'analyse et de traduction des demandes communales sur les différentes pièces réglementaires du PLUih,
- Deux réunions (Copil et Cotech) sont intégrées dans le marché d'élaboration du PLUih en cours (conversions des éléments de communication) et ne figurent pas dans cet avenant mais sont déduites des réunions restantes.

Cet avenant a une incidence financière sur le marché.

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 6 175,00 €
- Montant TTC : 7 410,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 2,56 %

L'avenant est attribué à 100 % au sous-traitant d'Eco-Stratégie (Verdi ingénierie Rhône Alpes) et impacte donc le montant de la déclaration de sous-traitance signée le 13 novembre 2020.

Le nouveau montant du marché public est porté à :

- Montant HT : 253 830,00 €
- Montant TTC : 304 596,00 €

Nature de l'acte modificatif	N° de l'acte modificatif	Montant de l'acte modificatif		% d'écart introduit par l'acte modificatif
		HT	TTC	
Avenant	1	6 875,00 €	8 250,00 €	2,85 %
Avenant	2	6 175,00 €	7 410,00 €	2,56 %
TOTAL		13 050,00 €	15 660,00 €	5,42 %

La somme des avenants dépassant 5 % du montant initial du marché, la commission d'appel d'offre, réunie le 28 novembre 2022, a émis un avis favorable à l'approbation de cet avenant.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'accepter l'avenant n°2 au lot 2 du marché « Elaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat »,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer ledit avenant.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 19/12/2022

Le président,

